Valorisation des parcours des élèves du Cnam

La certification au Cnam

Le Cnam délivre chaque année plus de 17 000 parchemins, tout type confondu (diplôme à finalité professionnelle, diplômes et certificats d'établissement et diplômes nationaux).

Chiffres clés 2023-2024

- 17 280 parchemins délivrés
- 75 % des parchemins sont des diplômes nationaux dont majoritairement des licences générales ou professionnelles
- 1 parchemin sur 10 est un diplôme à finalité professionnelle

Source : Direction nationale des formations

La valorisation des acquis au Cnam

Le Cnam vous accompagne pour faire valoir vos expériences professionnelles et personnelles et obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'une certification ou reprendre vos études grâce aux dispositifs de valorisation des acquis.

Pour en savoir plus sur les dispositifs

Validation des acquis personnels et professionnels

La validation desacquis personnels et professionnels(VAPP) vous permet d'intégrer une formation supérieure diplômante (Licence, Master, diplôme d'ingénieur, etc.) sans posséder les diplômes ou les titres normalement requis. Elle valide vos connaissances, méthodes et savoir-faire acquis par l'expérience professionnelle ou vos activités associatives ou bénévoles. Pour des diplômes, titres ou certificats différents, vous pouvez déposer jusqu'à trois demandes pour la même année civile, auprès du Cnam.

DÉPOSER UNE DEMANDE VAPP

Chiffres clés 2025

- 439 candidats dont :
  - 50,8 % de femmes / 49,2 % d'hommes
  - 14,6 % de demandeurs d'emploi
- 40,6 ans d'âge moyen
- 20 ans d'expérience en moyenne au moment de la demande
- 482 notifications de décisions

71,9 % d'accès à la formation, directement ou avec dispense

Source : Direction nationale des formations

Validation des acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de transformer votre expérience professionnelle, bénévole ou extra-professionnelle en un diplôme, un titre ou un certificat de qualification. Pour des diplômes, titres ou certificats différents, vous pouvez déposer jusqu'à trois demandes pour la même année civile, auprès du Cnam.

DÉPOSER UNE DEMANDE VAE

Chiffres clés 2025

332 candidats dont :
- 39,8 % de femmes / 60,2 % d'hommes
- 9,6 % de demandeurs d'emploi

44 ans d'âge moyen
17 ans d'expérience en moyenne au moment de la demande
368 notifications de décisions
53,5 % de diplômes délivrés

Source : Direction nationale des formations

Validation des études supérieures

La validation des études supérieures (VES) vous permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme. Ce dispositif valorise des études ou des formations que vous avez déjà suivies et validées (en France ou à l'étranger, dans le public ou le privé), sans avoir à les repasser. Pour des diplômes, titres ou certificats différents, vous pouvez déposer jusqu'à trois demandes pour la même année civile, auprès du Cnam.

DÉPOSER UNE DEMANDE VES

Chiffres clés 2025

1 614 candidats dont :
- 57,7 % de femmes / 42,3 % d'hommes

31,7 ans d'âge moyen
1 709 notifications de décisions

Source : Direction nationale des formations

Contact : oec@lecnam.net

Profils des élèves du Cnam en 2024-2025

56 184 élèves dont :
- 4 318 inscrits à l'étranger
- 46,4 % de femmes / 53,6 % d'hommes

29,7 ans d'âge moyen
383 296 inscriptions pédagogiques

Source : « Le Cnam en Chiffres - Édition 2026 », Direction de l’aide au pilotage

https://www.cnam-centre.fr/auditeur/enquetes-de-suivi-des-diplomes/valorisation-des-parcours-des-eleves-du-cnam-13